Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213501091-20260413-2026_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'ÉTRELLES

Séance du 13/04/2026

Date de la convocation
03/04/2026

Nombre de membres
En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

A l'unanimité
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Blanc ou nul : 0 Suffrages exprimés : 22

L'an 2026, le 13 Avril à 20:00, le Conseil Municipal d'ÉTRELLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Le Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, BEAUGENDRE Annie, CADET Marie-Ghislaine, DEMARET CHAMPAGNE Manon, HASLE Abigail, NIEZ Sophie, PORTAIS Murielle, POTIER Béatrice, ROGERG Élise, SAVATTE Stéphanie, MM : BETIN Yves, EVANNO Didier, FESSELIER Laurent, GRANGER Dominique, LALOUE Didier, LAMBERT Julien, ROUSSELET Guy, SPETEBROOT Maurice

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICOU Élodie à M. LAMBERT Julien, MM : GENDRY Aymeric à Mme ROGERG Élise, SCHWAB Gilles à M. FESSELIER Laurent
Excusé(s) : M. DAVENEL Stéphane

Secrétaire de séance : Mme SAVATTE Stéphanie

2026-34	**CCAS : Détermination du nombre de membre du Conseil d'Administration**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6, et R 123-7 à R 123-15,

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par délibération du Conseil Municipal,
Considérant que le président du CCAS est de droit le Maire,
Considérant que le CCAS est composé des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal ainsi que des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Pour information, le Conseil d'Administration du CCAS était composé de 8 membres lors du dernier mandat (4 élus et 4 nommés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer à 8 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le Secrétaire de séance,
Mme SAVATTE Stéphanie

Le Maire,
Marie-Christine MORICE

ETRELLES 35370 (Ille-et-Vilaine) R.F.